

DESCRIPTIF CONFORME A L'ARRETE  
DU 10 MAI 68

**CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE 54 LOGEMENTS COLLECTIFS**

Rue de la Chaumette 37300 Joué les Tours

**" LES DAMES DU LAC "**

Maître d'Ouvrage

SCCV « LES DAMES DU LAC »  
89, rue Gabriel Peri – 37 700 SAINT PIERRE DES CORPS

Architecte

PARALLELES ARCHITECTURES  
7 rue Maurice Cottier – 37 550 ST AVERTIN

SOMMAIRE

- 1- Caractéristiques techniques générales de l'immeuble
- 2- Locaux privatifs et leurs équipements
- 3- Annexes Privatives
- 4- Parties communes Intérieures à l'immeuble
- 5- Equipements généraux de l'immeuble
- 6- Parties communes extérieures à l'immeuble et leur équipement

**CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE**

**1.1.- INFRASTRUCTURE**

**1.1.1. Fouilles :**

- En pleine masse en fonction des plans architectes.
- Mise en dépôt du volume nécessaire au remblaiement et évacuation de l'excédent.

**1.1.2. Fondations :**

- Selon étude béton et étude de sol

**1.2.- MURS ET OSSATURE**

**1.2.1. Murs de façades (aux divers niveaux)**

- Ils sont constitués de voile béton ou agglomérés de ciment, doublage en polystyrène épaisseur selon étude thermique et parement extérieur.
- vêture et isolation par l'extérieur suivant choix de l'architecte et localisation suivant plan.

#### 1.2.2. Murs pignons :

En béton banché ou aggloméré de ciment ou vêtue et isolation par l'extérieur suivant choix de l'architecte et localisation suivant plan.

#### 1.2.3. Murs mitoyens :

En béton banché ou aggloméré de ciment ou vêtue et isolation par l'extérieur suivant choix de l'architecte et localisation suivant plan.

#### 1.2.4. Murs extérieurs divers

En béton banché ou aggloméré de ciment suivant plan.

#### 1.2.5. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends) :

Béton banché

#### 1.2.6. Murs ou cloisons séparatifs

- Entre locaux privatifs contigus :  
En béton banché ou aggloméré de ciment – épais. Minimum de 18 cm ou cloison acoustique suivant disposition des plans.
- Entre locaux privatifs et autres locaux:  
Béton banché de 16 cm d'épaisseur minimum ou aggloméré de ciment ou cloison acoustique suivant disposition des plans.

### **1.3.- PLANCHERS**

#### 1.3.1. Planchers sur étage courant

- Dalle béton ou prédalles avec dalle de compression en béton armé - épaisseur suivant calculs et réglementation
- Finition en sous face : brut de décoffrage.
- Finition au dessus : propre à recevoir un revêtement de sol.

#### 1.3.2. A. Planchers sous terrasse

Sans objet

#### 1.3.2. B. Planchers haut d'étages :

- Dalle pleine en béton armé ou prédalles avec dalle de compression - épaisseur suivant calculs et réglementation.
- Finition en sous –face : brut de décoffrage.
- Finition au dessus : propre à recevoir un isolant thermique et une étanchéité .

#### 1.3.3. Planchers sur locaux collectifs – techniques – entrées – circulations et locaux divers chauffés

- Dalle pleine en béton armé ou prédalles avec dalle de compression - épaisseur suivant calculs et réglementation.
- Finition en sous-face : brut de décoffrage.
- Finition au-dessus : propre à recevoir une chape et un revêtement de sol ou une chape.

#### 1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Dito 1.3.3

#### 1.3.5. Planchers des balcons

En mélaminé traité insecticide et fongicide

### **1.4.- CLOISONS DE DISTRIBUTION**

#### 1.4.1. Entre pièces principales (sèches)

- Cloisons de distribution constituées de deux plaques de plâtres sur ossature métallique épaisseur 50.

#### 1.4.2. Entre pièces principales et pièces de services (humides)

- Cloisons de distribution constituées de deux plaques de plâtres sur ossature métallique épaisseur 50.

#### 1.4.3. En périphérie des murs extérieurs des locaux d'habitation

- isolation par l'extérieur suivant calcul thermique.

## **1.5.- ESCALIERS**

- 1.5.1. **Escaliers bâtiment**  
En béton armé.

## **1.6.- CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

- 1.6.1. **Conduits de fumée des locaux de l'immeuble**  
Sans objet
- 1.6.2. **Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble**  
Ventilation mécanique contrôlée conforme à la réglementation.  
Ventilation naturelle : pour le parking , les locaux communs et poubelles.
- 1.6.3. **Conduits d'air frais**  
Désenfumage des circulations communes : sans objet
- 1.6.4. **Conduits de fumée de chaufferie**  
Néant
- 1.6.5. **Ventilation haute de chaufferie**  
Néant

## **1.7.- CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

- 1.7.1. **Chutes d'eaux pluviales**  
Chutes en PVC pour récupération des eaux de toitures et de terrasses suivant plan.
- 1.7.2. **Chutes d'eaux usées**  
Chutes d'eaux usées et d'eaux vannes en canalisations PVC situées en gaines techniques.
- 1.7.3. **Branchements aux égouts**  
En PVC, suivant la réglementation municipale, avec cheminements extérieurs et regard de visite
- 1.7.4 **Canalisations en sous sol**  
Canalisations suspendues ou enterrées en PVC et raccordées au réseau extérieur.
- 1.7.5 **Pissettes de trop pleins**  
Evacuation par pissettes et trop pleins pour terrasses, balcons, loggias et toitures.

## **1.8.- TOITURES**

- 1.8.1. **Charpente, couverture et accessoires**  
Dalle béton , isolation suivant calcul thermique , étanchéité.
- 1.8.2. **Etanchéité et accessoires**
- Etanchéité avec protection en dalles béton sur plots ou sur grave ciment posé pour terrasses accessibles
  - Etanchéité avec protection gravillons pour terrasses inaccessibles.
- 1.8.3. **Souches de ventilations et conduits divers :**  
Souches pour sorties des gaines techniques et des colonnes montantes

## **2- LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.1.- SOLS ET PLINTHES**

- 2.1.0. – **Généralités**
- Seuils chromés au changement de matériaux
  - Revêtement carrelage grés émaillé de 30 X 30 environ , plinthes assorties ou revêtement PVC.
- 2.1.1. - **Sols et plinthes des pièces principales**
- Sols en PVC, pour les chambres et les dégagements des chambres, y compris placard attenants, plinthes assorties.
  - Revêtement carrelage grés émaillé de 30 X 30 environ, plinthes assorties, dans les séjours.

**2.1.2.- Sols et plinthes des pièces humides**

-Revêtement carrelage grés émaillé de 30 X 30 environ, plinthes assorties, dans les cuisines, salles de bains, salles d'eau, WC.

**2.1.3.- Sols et plinthes des entrées, et placards attenants**

-Revêtement carrelage grés émaillé de 30 X 30 environ, plinthes assorties.

**2.1.4.- Sols des balcons,**

Sans objet

**2.1.5.- Sols des terrasses extérieures Rdc & étages**

Sans objet

**2.2.- REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)**

**2.2.1.- Revêtements muraux des pièces humides**

- Faïence : suivant échantillons, 20x20 ou 20x25ou 25x33 blanc ou couleur

1 pièce : 6 m<sup>2</sup>

2 et 3 pièces : 10 m<sup>2</sup>

4 et 5 pièces : 12 m<sup>2</sup>

à répartir suivant choix du client ou de l'architecte

**2.2.2.- Revêtements muraux dans autres pièces :**

Néant

**2.3.- PLAFONDS**

**2.3.1.- Plafonds des pièces intérieures :**

Enduit + 2 couches de peinture blanche ou au choix de l'architecte

**2.3.2.- Plafonds des séchoirs à l'air libre**

Néant

**2.3.3.- Sous-faces des balcons et loggias :**

Sans objet

**2.4.- MENUISERIES EXTERIEURES**

**2.4.1.- Menuiseries extérieures des pièces principales (sèches)**

- Menuiseries PVC, localisation suivant plan (sens d'ouverture selon plan de vente)

- Vitrerie isolante, épaisseur selon exigences et calculs thermiques et phoniques

**2.4.2.- Menuiseries extérieures des pièces de services (salle de bain ou salle d'eau)**

- PVC

**2.5.- FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS : PROTECTION ANTISOLAIRE**

**2.5.1.- Pièces principales (séjour, chambres, cuisine)**

Fermetures extérieures par volets roulants en PVC suivant dimension de l'ouvrant, à commande manuelle, selon plans .Battant ouvrant à la française pour les baies d'accès des logements en rez-de-chaussée.

**2.5.2.- Pièces de service (salle de bains, salle d'eau)**

Sans objet.

**2.5.2.- Fenêtre de toit**

**2.6.- MENUISERIES INTERIEURES**

**2.6.1.- Huisseries et bâtis**

Bois ou métal.

#### **2.6.2.- Portes intérieures**

- Portes isoplans à âme alvéolaire de 40 mm , à peindre pour l'ensemble des portes intérieures
- Bec-de-cane à condamnation dans WC, salle de bains, douches.

#### **2.6.3.- Portes palières**

- Porte à âme pleine, Finition peinte 2 faces, avec béquille simple, joint isophonique, serrure de sûreté à fermeture 5 points, avec clés de sécurité sur organigramme et seuils à la suisse.

#### **2.6.4.- Portes de placards (selon disposition des plans)**

Portes coulissantes type SOGAL ou similaire, ou ouvrant à la française suivant plans.

#### **2.6.5.- Accessoires**

Butoirs de porte au sol ou sur plinthes

### **2.7.- SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

#### **2.7.1.- Garde-corps et barres d'appuis (selon disposition des plans)**

Garde-corps en métal, finition laquée au four, ou Aluminium laqué au droit de certaines baies, balcons, terrasses.  
Lisses horizontales et verticales de teinte gris suivant plans.

#### **2.7.2.- Grilles de protection des baies**

Néant

#### **2.7.3.- Ouvrages divers**

Séparatifs de balcons en bois ou en acier constitués d'un cadre en métal et d'un ensemble de lames horizontales formant clair voie selon dispositions des plans.

### **2.8.- PEINTURE - PAPIERS - TENTURES**

#### **2.8.1 - Peintures extérieures et vernis**

- Sur menuiseries extérieures : sans objet.
- Sur fermetures et protection PVC : sans objet
- Sur serrurerie non laquée: protection + deux couches de peinture glycérophthalique.
- Sous face des balcons, loggia : sans objet.

#### **2.8.2 - Peintures Intérieures**

- Sur menuiseries : impression, brossage, deux couches de peinture glycérophthalique satinée.
- Sur plafonds :
  - . pièces humides : ( salles de bains, salle d'eau, cuisine, WC) deux couches de peinture glycérophthalique mate.
  - . pièces sèches : deux couches de peinture glycérophthalique mate.
- Sur murs :
  - . deux couches de peinture blanche mate projetée.

### **2.9- EQUIPEMENTS INTERIEURS**

#### **2.9.1 - Equipements ménagers**

##### **2.9.1.1.- Bloc-évier, robinetterie**

Mitigeur RAMON SOLAR chromée ou similaire.  
Evier en résine avec 1 cuve et 1 égouttoir sur meuble mélaminé 1 portes, 1 étagère

##### **2.9.1.2.- Appareils et mobilier : Sans objet**

##### **2.9.1.3.- Evacuation des déchets : Sans objet**

##### **2.9.1.4.- Armoire sèche linge : Sans objet**

## **2.9.2 - EQUIPEMENTS SANITAIRE ET PLOMBERIE**

### **2.9.2.1 - Distribution d'eau froide**

- Distribution d'eau froide en cuivre ou polyéthylène réticulé, raccords apparents ou encastrés en cuivre.
- Deux attentes machine à laver le linge et lave vaisselle - localisation suivant plan.

### **2.9.2.2 - Distribution d'eau Chaude individuelle**

- Par ballon d'eau chaude par accumulation.
- Distribution par tube cuivre ou polyéthylène réticulé.

### **2.9.2.3 – Evacuations**

- Evacuations en tuyaux PVC dans les logements- chutes EU - EV en PVC.

### **2.9.2.4 - Distribution de Gaz : Sans objet**

### **2.9.2.6 - Branchements en attente**

- Pour alimentations et évacuation lave linge et lave-vaisselle suivant plan

### **2.9.2.7- Appareils Sanitaires**

#### **Lavabos sur colonne**

Dans les salles d'eau et les salles de bain.

#### **Douches**

Receveur de douche 80x80 ou 70x70 en porcelaine blanche. Suivant plan .

#### **Baignoire**

Baignoire acrylique blanche 170x70 suivant plan avec tablier pouvant recevoir de la faïence.

Tous logements

- Cuvette de WC en porcelaine blanche vitrifiée avec abattant double.
- Réservoir à chasse silencieux 3l/6l

### **2.9.2.8 - Robinetterie**

- Robinetterie de type, mitigeur chromé à tête céramique RAMON SOLAR ou similaire.
- Mitigeur évier et lavabo
- Mitigeur douche
- Mitigeur bain à inverseur, douchette réglable avec barre chromé
- Robinet laiton extérieur pour T4 - 001.

## **2.9.3.- EQUIPEMENTS ELECTRIQUES**

### **2.9.3.1-Type d'installon :**

- Encastrée dans fourreaux.
- Ceinturage pour terre

### **2.9.3.2-Puissance à desservir**

Puissance à desservir 3, 6, 9 ou 12 KW selon typologie

### **2.9.3.3-Equipement de chaque pièce**

Equipement intérieur selon norme NFC 15100 avec une prise sur Balcon et un éclairage extérieur.

### **2.9.3.4-Sonnerie de porte palière**

Portier INTERPHONE sur rue, avec commande aux portes palières des logements par combiné.

## **2.9.4.- CHAUFFAGE, CHEMINEE, VENTILATIONS**

Type d'installation : chauffage électrique.

Températures garanties dans les diverses pièces par température extérieure minima de - 7°C conformément à la réglementation.

- Salle de bains: 22°C
- Cab. de toilette: 22°C
- autres pièces : 20°C

- Séjours  
Appareils d'émission de chaleur : panneaux rayonnants à régulation électronique, programmation par système intégré.
- Chambres, cuisine, entrée  
Appareils d'émission de chaleur : convecteurs à régulation électronique, programmation par système intégré aux convecteurs.
- Salle de bains et salle d'eau  
Appareils d'émission de chaleur : convecteurs à régulation électronique, programmation par système intégré aux convecteurs.

Conduits et prises de ventilation : ventilation mécanique contrôlée, gaine d'extraction en tôle et bouche dans pièces humides.

Conduits et prises d'air frais : prises d'air frais en façade ou dans menuiserie suivant le cas, grilles d'entrée d'air dans les menuiseries des pièces principales, circulations de l'air sous les portes intérieures.

### **2.9.5.- EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT**

Dans les placards : aménagements en panneaux mélaminés

- avec une étagère chapelière à 1,70m de hauteur + 1 tringle support sur toute la largeur ( inférieur à 1,50 ml)

Dans les rangements : sans objet

### **2.9.6.- EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION**

#### **2.9.6.1- Radio T.V. :**

- T.V. par système de réception satellite en toiture ou relié au câble. Deux prises par appartement dans T3 et T4.

#### **2.9.6.2 - Téléphone :**

- Conjoncteurs téléphoniques (Une prise séjour et une prise dans chaque chambre).

#### **2.9.6.3 - Commande ouverture portes principales de l'immeuble**

- Commande par ventouse, par temporisation depuis le combiné de interphone à l'entrée de chaque logement aux portes d'accès des halls.

### **2.9.7.- AUTRES EQUIPEMENTS**

#### **2.9.7.1 JARDINS PRIVATIFS**

Sans objet

## **3- ANNEXES PRIVATIVES**

### **3.1.- CAVES**

Sans objet.

### **3.2.- PARKINGS EXTERIEURS :**

Marquage au sol + numérotation des places.

### **3.3 PARKING EN RDC**

#### **3.2.1.- Murs ou cloisons**

Béton armé ou maçonnerie, laissé brut.

#### **3.2.2.- Plafonds:**

Béton armé avec une isolation thermique en sous face suivant plan.

#### **3.2.3.- Sols :**

Enrobé ou Dalle béton surfacé.

#### **3.2.4.- Porte d'accès voiture:**

Portes d'accès aux étages fermant à clé.

#### **3.2.5.- Ventilation naturelle**

Grilles métalliques.

- 3.2.6.- **Équipement électrique :**  
Éclairage par détecteur de présence

#### **4- PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE**

##### **4.1.- HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE**

- 4.1.1.- **Sols**  
Carrelage grès cérame 30x30
- 4.1.2.- **Parois :**  
Peinture projetée teinte suivant choix architecte
- 4.1.3.- **Plafonds :**  
2 couches de peinture blanche mate
- 4.1.4.- **Éléments de décoration :**  
Suivant proposition architecte
- 4.1.5.- **Porte d'accès et système de fermeture de l'immeuble :**  
Porte vitrée avec châssis en acier prélaqué
- 4.1.6.- **Boîte aux lettres et à paquets**  
ensemble de boîtes aux lettres conforme aux normes P.T.T dans sas d'entrée .
- 4.1.7.- **Chauffage:** Néant
- 4.1.8.- **Équipement électrique :**  
Éclairage par détecteurs de présence

##### **4.2. CIRCULATIONS DES PARTIES COMMUNES**

- 4.2.1.- **Sols:**  
Sol souple vinylique ou moquette up3
- 4.2.2.- **Murs**  
Peinture projetée
- 4.2.3.- **Plafonds :**  
Peinture mate
- 4.2.4.- **Éléments décoratifs :**  
SANS OBJET
- 4.2.5.- **Portes :**  
Portes palières en bois peintes
- 4.2.6.- **Équipement électrique:**  
Éclairage par détecteurs de présence
- 4.2.6- **Équipements divers :**  
Sans objet.

##### **4.3.- CIRCULATIONS DU SOUS-SOL**

SANS OBJET

#### **4.4.- CAGES D'ESCALIERS CLOISONÉES**

##### **4.4.1.- Sols des paliers**

En beton finement taloché

##### **4.4.2.- Murs**

peint

##### **4.4.3.- Plafonds**

Peinture Glycéro mal.

##### **4.4.4.- Escaliers**

En béton préfabriqué

##### **4.4.5.- Chauffage, Ventilation**

SANS OBJET

##### **4.4.6.- Eclairage**

- Commande par détecteurs de présence

#### **4.5.- LOCAUX COMMUNS**

##### **4.5.1.- Locaux à bicyclettes:**

Emplacement réservé aux deux roues dans le parking du rez-de-chaussée.  
Finition murs sols plafonds bruts.

##### **4.5.2.- Buanderie collective :**

Sans objet.

##### **4.5.3.- Séchoir collectif :**

Sans objet.

##### **4.5.4.- Locaux de rangement et d'entretien :**

Sans objet.

##### **4.5.5.- Locaux sanitaires :**

Sans objet.

#### **4.6.- LOCAUX SOCIAUX**

Sans objet

#### **4.7.- LOCAUX TECHNIQUES**

##### **4.7.1.- Local de réception des ordures ménagères**

- Eclairage par hublot commandé par détecteurs de présence  
- Serrure bec de canne  
- Ferme porte hydraulique  
- Robinet de puisage et bouche siphonide au sol

##### **4.7.1.1.- Revêtement de sol**

Chape hydrofuge + peinture de sol

##### **4.7.1.2.- Revêtement mural**

brut

##### **4.7.1.3.- Plafond**

brut

##### **4.7.2.- Chaufferie**

Sans objet.

**4.7.3.- Sous – station de chauffage**  
Sans objet.

**4.7.4.- Local des sur presseurs**  
Sans objet.

**4.7.5.- Local transformateur EDF**  
Sans objet.

**4.7.6.- Local machinerie (ascenseur)**  
Sans objet.

**4.7.7.- Local ventilation mécanique :**  
Sans objet.

#### **4.8.- CONCIERGERIE (LOGE GARDIEN)**

**4.8.1.- Composition du local**  
Sans objet.

**4.8.2.- Equipements divers**  
Sans objet.

### **5- EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

#### **5.1.- ASCENSEURS ELECTRIQUES**

ascenseur, charge utile 630 kg, tous les niveaux desservis dans le bâtiment

**Caractéristique de cet ascenseur :**

- Machinerie électrique intégré
- Porte coulissante automatique
- Largeur de passage : 0.80 m
- Manœuvre collective descente.
  
- Revêtement cabine : parois verticales en panneaux stratifiés
- Sol : souple
- Eclairage cabine : Spots lumineux.
- Porte de cabine: Acier inox.
- Portes palières: Finition par application de deux couches de peinture -
- Accessoires : Miroir, main courante.

#### **5.2.- CHAUFFAGE : EAU CHAUDE**

##### **5.2.1.- Equipement technique de chauffage**

Le chauffage et l'eau chauffée sont produit individuellement par logement par ballon d'eau chaude dimensionné suivant taille du logement.

**5.2.2.- Régulation**  
sans objet.

#### **5.3.- TELECOMMUNICATIONS**

**5.3.1.- Téléphone :**  
Raccordement sur répartiteur conformément à la réglementation.

**5.3.2.- Antennes TV et parabole**

Les logements seront raccordés sur le réseau par un système de réception par satellite situé en toiture ou au réseau câblé.

#### **5.4. - RECEPTION - STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

Locaux de réception des ordures au rez de chaussée.

#### **5.5. - VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX**

Ventilation Mécanique Contrôlée dans l'ensemble des logements

#### **5.6. - ALIMENTATION EN EAU**

##### **5.6.1.- Comptages des services généraux :**

1 compteur pour le bâtiment.

##### **5.6.2.- Sur Presseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau :**

Sans objet.

##### **5.6.3.- Colonnes montantes :**

Situées en gaines techniques palières et équipées de robinet d'arrêt à chaque logement.

##### **5.6.4.- Branchements particuliers :**

Par bipse sur colonnes montantes (comptage divisionnaire à la charge de la copropriété).

#### **5.7. - ALIMENTATION EN GAZ**

Néant

#### **5.8. - ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

##### **5.8.1.- Comptage des services généraux**

Sur tableau général basse tension, disjoncteur correspondant aux différentes parties de l'immeuble.

Comptage en pied de colonne : un comptage pour les ascenseurs et un comptage pour les services généraux de l'immeuble.

##### **5.8.2.- Colonnes montantes**

Les gaines sur paliers d'étages.

##### **5.8.3.- Branchements et comptages particuliers**

Dans les gaines sur paliers d'étages

### **6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

#### **6.1 .- VOIRIES ET PARKING**

Voirie d'accès : finition par une couche de roulement en béton bitumineux .

#### **6.2.- CIRCULATION DES PIETONS**

##### **6.2.1.- Chemin d'accès aux entrées,**

Jusqu'au hall d'entrée, cheminement piéton en béton balayé ou enrobé

#### **6.3.- ESPACES VERTS**

##### **6.3.1.- Plantations d'arbres à moyennes tiges, arbustes, fleurs**

Suivant plan de décoration et d'aménagement architecte.

##### **6.3.2.- Engazonnement**

Suivant plan de décoration et d'aménagement architecte.

6.3.3.- Chemins de promenade :  
Sans objet

**6.4.- AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS :**  
Sans objet.

**6.5.- ECLAIRAGE EXTERIEUR**  
Sans objet

**6.6.- CLOTURES**  
Grille métallique sur rue .

#### **6.7.- RESEAUX DIVERS**

- |   |   |
|---|---|
| 6.7.1.- Eau   | Regard en limite de propriété   |
| 6.7.2.- Gaz   | Néant   |
| 6.7.3.- Electricité   | Suivant exigences E.D.F.  |
| 6.7.4.- Incendie  | Fourniture d'un bac à sable conformément à la réglementation.(extincteur à la charge de la copropriété) |
| 6.7.5.- Egouts  | Raccordement sur collecteur principal.  |
| 6.7.6.- Epuration des eaux :  | sans objet.   |
| 6.7.7.- Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins | Evacuation au réseau public.  |

### **7 – ELEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Les côtes des plans sont approximatives et pourront être légèrement modifiées pour les besoins de la construction ou autres.

Les types et marques d'appareils, la nature des matériaux prévus dans la présente notice descriptive, pourront être modifiés en cas de cessation de fabrication, rupture de stocks ou difficultés d'approvisionnement. Ils seront remplacés par des appareils ou matériaux de caractéristiques et qualités équivalents, sur décision du maître d'œuvre ou maître d'ouvrage.

Les teintes des peintures et matériaux des parties communes, les essences de bois, les teintes des façades, l'aménagement des abords, le choix des plantations, la décoration des parties communes, en général seront déterminés par le maître d'œuvre et maître d'ouvrage.

Avant réception des appartements, il est procédé à un nettoyage sommaire des appareils sanitaires, vitres et revêtements divers, le nettoyage fin étant laissé à la charge des acquéreurs.

Le maître d'œuvre pourra modifier, supprimer ou rajouter en cours de chantier les canalisations ou équipement techniques divers dans les parties privatives ou communes, pour assurer le bon fonctionnement des logements et de la résidence en général.

Des modifications pourront être apportées exclusivement par l'architecte si certains aspects architecturaux du projet méritent selon son point de vue une amélioration de la résidence en général.